

17 octobre 2008

**L'Experte des Nations Unies averti : la crise financière ne doit pas réduire les obligations de lutter contre la pauvreté**

*L'experte indépendante des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Mme Magdalena Sepúlveda, a émis le communiqué suivant à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté :*

Plus que jamais, l'obligation d'éliminer la pauvreté ne doit pas tomber dans l'oubli. Nous faisons face à une crise financière majeure, qui nous conduira probablement à une récession économique globale. Nous ressentons tous les effets de la crise, mais comme toujours, les conséquences seront graves et néfastes pour ceux qui vivent déjà dans la pauvreté.

Au cours des dernières semaines, plus d'un trillion de dollars a été alloué au sauvetage du système financier. Le mois dernier, le sommet dédié à revoir les engagements visant l'accomplissement des Objectifs du millénaire pour le développement s'est achevé par une promesse de don des bailleurs de fonds de 16 milliards de dollars. Toutefois, le désordre financier qui règne actuellement renforce la crainte que même ces promesses ne puissent être tenues. Ces choix doivent être évalués soigneusement.

Plus que jamais, il faut prendre conscience que la protection des droits fondamentaux des pauvres n'est pas un luxe qui peut être mis en second plan en temps de crise économique, c'est une obligation légale fondamentale qui ne peut être ignorée, quelques soient les circonstances.

Plus que jamais, on se doit d'être clair que ceci n'est pas une question de charité. Combattre la pauvreté consiste à protéger les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels. Si nous voulons vraiment tenir nos promesses d'éliminer la pauvreté, nous ne pouvons pas faire de concessions sur la protection et la promotion des droits de l'homme.

Ceux qui vivent dans la pauvreté souffrent de la violation quotidienne de leurs droits humains les plus basiques comme le droit à un logement convenable, à l'alimentation, à l'eau, à la santé, ainsi qu'à un niveau de vie suffisant. Ils sont privés de leur dignité humaine et endurent régulièrement la discrimination et la violence, ainsi que le déni d'accès à la justice. De plus, de nombreux groupes, tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, et ceux qui vivent dans les pays détruits par la guerre, souffrent de manière disproportionnée.

Aujourd'hui, même les plus conservateurs estiment – sans même prendre en compte la brusque hausse des prix des aliments – que plus de 1.4 million de personnes dans le monde vivent dans l'extrême pauvreté. Une personne sur cinq vit dans l'adversité du manque des ressources basiques nécessaires à garantir leur dignité humaine.

Plus que jamais, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, nous devons rappeler aux dirigeants mondiaux les engagements qu'ils ont pris en vue de réduire et d'éliminer la pauvreté, ainsi que leurs obligations en vertu du

droit des droits de l'homme relatif à la protection des droits des pauvres. Il est capital que l'élimination de la pauvreté reste une priorité à l'ordre du jour, et que des mesures immédiates soient prises pour soulager la souffrance et empêcher que plus de personnes soient amenés à vivre dans le dénuement et la misère.

Chaque pays peut prendre des mesures pour réduire la pauvreté et protéger les droits. Même ceux qui disposent de ressources limitées peuvent formuler des mesures visant à réduire la pauvreté, il existe de nombreux exemples dans le monde. Toutefois, afin d'être efficace, chaque initiative doit être fondé sur les principes fondamentaux des droits de l'homme d'égalité, non-discrimination, participation, transparence et responsabilité. Par-dessus tous, ils doivent donner plus de pouvoir et la parole à ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté.

Plus que jamais, il est temps de comprendre que lutter contre la pauvreté n'est pas un choix mais une obligation.

ENDS